

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 25 juin 2020

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Gérard, MOREL, Alexandre ANDRE, Sébastien LABRY, Jean PIRAT, Angélique MARION, Antoine JACQUET, Corinne BROISSIAT, Alain TRUTT, Arnaud GUIOT, Valentin BLANC, Julien NECTOUX, Bernard MALIN, Christine CLERMIDY.

Excusés : Bernard VELON

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

- Validé le projet de révision allégée du PLU, sur présentation du projet d'agrandissement de la scierie PEPIN et a validé le devis du cabinet BERTHET – LIOGIER – CAULFUTY pour un montant total de 6 720.00 € T.T.C ;
- Validé l'avenant n°1 au contrat de Maitrise d'œuvre pour le projet de Mépillat, pour un montant total de 148 689.92 ;
- Modifié le Budget Primitif, à savoir :

Chapitre 20	moins 6 720.00 € au compte 202
Chapitre 23	moins 17 647.08 € au compte 2313
Chapitre 13	plus 15 000.00 € au compte 1322
Chapitre 16	plus 9 367.08 € au compte 1641
- Validé le devis de la SOCAFL concernant le programme de voirie 2020, pour un montant de 23 449.30 € H.T soit 28 139.16 € T.T.C ;
- Validé le devis de la SOCALF concernant le PATA 2020, pour un montant de 8 080.00 € soit 9 696.00 € T.T.C ;
- Accepté la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle YC 0032, d'environ 900 m², de Madame PIRAT et de Monsieur JOLY, et en a fixé le prix à 1.00 € le m² ;
- Accepté d'envoyer des dossiers de demandes de subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhone-Alpes (DRAC) et au Conseil Départemental de l'Ain, pour un montant total de 1 680.00 €, soit 80 % du montant de l'opération prévue en 2020 (40 % DRAC et 40 % CD01) ;
- Validé l'admission en non-valeur de 158.56 € T.T.C correspondant a des créances irrécouvrables des mois d'avril et mai 2010, pour le loyer du logement à l'étage de la Salle Polyvalente ;
- Fait un compte rendu du Conseil d'École du 23 juin 2020 ;

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Madame le Maire lève la séance.

Le Maire



Valérie GUYON